

**SERRIERES-EN-CHAUTAGNE****ENQUETE PUBLIQUE**

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 25/02/2020 arrêtant le projet PLUi de la Communauté de Communes de Chautagne
Le président Dominique DORD

ÉCHELLE	PROCÉDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
N	Arrêté le 25/02/2020		

épede CONCEPTION ET DESSIN
ÉPODE
4 rue des Petites Montaillou
69160 Villeurbanne
Tél : 04 79 69 35 51
info@epode.eu
www.epode.eu

FOND CADASTRAL
Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés
mars 2018

Zone		
Zone urbaine		
UA1 / UA2 : centralité principale (Est / Ouest)	Type zone	Surface (ha)
UB1 / UB2 : centralité secondaire (Est / Ouest)	N	1260.3
UB1 : centralité secondaire (Est) dans l'espace proche du rivage	U	85.05
Ud : hameaux constitués	AU	1.3
Udl : hameaux constitués dans l'espace proche du rivage	A	523.11
Ue : secteur à vocation économique		
Uea : secteur naturel et forestier		
Uey : secteur dédié aux activités économiques de types commerciales		
Uei : secteur dédié aux activités industrielles		
Uez : secteur économique spécifique		
Uit : secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés		
Uta : secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs		
Zone d'urbanisation future		
1AU : secteur d'urbanisation future à court terme	Zone	Surface (ha)
2AU : secteur d'urbanisation future à long terme	Surface (m²)	
Zone agricole		
A : secteur dédié aux activités agricoles	Nc2	0.3
As : secteur agricole stricte	Nc1	0.06
Ac : secteur agricole constructible	Ue	2.79
Zone naturelle		
N : secteur naturel et forestier	N	959.63
Nl : secteur naturel de loisir de plein air	UA1	10.7
Nlt : secteur naturel de loisir et d'équipement léger	Uea	3.22
Nj : secteur de jardin ou de parcs	Ac1	0.04
Np : secteur naturel à préserver	Nj	4.25
Nlq : secteur d'équipement public	Uq	3.75
Nc : secteur naturel constructible	Nlq	0.06
	NI	3.57
	Nlt	3.89
	1AU	1.3
	A	375.36
	Uf	0.18
	Ud	13.26
	Uei	22.11
	As	147.71
	Np	288.54
	UB1	29.04
Prescriptions		
OAP à vocation d'habitat au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU	●	
OAP à vocation touristique au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU	●	
Emplacement réservé	■	
Emplacement réservé logement social/mixité sociale au titre de l'article L151-41 4° du CU	■	
Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU	■	
Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du CU	■	
Principe d'alignement	●	
Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU	●	
Chalet d'alpage	▲	
ZPPAUP		
Espace proche du rivage	■	
Bande littoral de 100m	■	
Prescriptions au titre de l'article L151-19 du CU		
Château et grande demeure à protéger	●	
Patrimoine agricole à protéger	●	
Patrimoine économique et/ou touristique à protéger	●	
Patrimoine lié aux infrastructures à protéger	●	
Patrimoine religieux aux infrastructures à protéger	●	
Patrimoine urbain à protéger	●	
Patrimoine végétal à protéger	●	
Petit patrimoine à protéger	●	
Patrimoine urbain à protéger	●	
Chemin et route de caractère	■	
Cadastre		
Parcelle	Lac et rivière	
Bâtiment dur	Voie ferrée	
Bâtiment léger		

Liste des emplacements réservés :		
N°	Destination	Destinataire
ER01	vrière	Commune
ER02	Aménagement voirie et stationnement	Commune
ER03		Commune
ER04	cheminement mode doux	Commune
ER05	Aménagement voirie	Commune
ER06	vrière	Commune
ER07		Commune
ER08	Captage	Commune
ER09	Aménagement voirie	Commune
ER10	Via Rhône	Commune
ER67	Site historique	Commune

